



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Programme n° PRO-INNO-41

ECCO DOM

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie.

2. Dénomination et objet

Programme porté par le CSTB et l'USHOM qui vise à sensibiliser et former un large public, allant du locataire du parc social au personnel et à l'usager de bureaux du tertiaire (bailleurs et collectivités partenaires du programme), aux économies d'énergie. Il est construit autour d'une logique d'étude de la situation et de pédagogie qui permettra des changements comportementaux sur le long terme et la diffusion optimale de bonnes pratiques, au-delà du public initialement visé.

Ce programme a pour objectif :

- d'instrumenter 200 logements sociaux (dont 20 en instrumentation avancée) et de développer le suivi « au compteur » pour 1 000 logements sociaux ultramarins ;
- d'accompagner 34 000 logements et 100 000 m² de bureaux par des opérations pédagogiques.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1 458 GWh cumac sur la période 2020-2023.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2023, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, le CSTB, l'USHOM et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en € HT)		Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005